

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 avril 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Plan jeunesse outre-mer « parcours d'excellence et projets innovants » : 110 millions pour 6 associations

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 110,5 millions de francs à six associations retenues dans le cadre du contrat de développement 2017-2021 pour l'opération du Plan jeunesse outre-mer « parcours d'excellence et projets innovants ». Il s'agit donc de la troisième année de mise en œuvre de ce dispositif, qui se prolongera jusqu'en 2021.

Les élus du Congrès ont adopté le 15 janvier 2016 le projet éducatif de l'école calédonienne, qui vise notamment à donner à tous les mêmes chances de réussite en réduisant les inégalités entre les élèves sur l'ensemble du territoire.

Dans cet objectif, la Nouvelle-Calédonie souhaite conduire une action déterminée et systématique, pour réduire durablement les effets des inégalités sociales, culturelles et territoriales en vue d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'augmenter le taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur. Concrètement, il s'agit de consolider les acquis des dispositifs ayant fait leur preuve tels que le Foyer Juvénat, le foyer Tutorat ou les internats d'excellence

Dans ce cadre, un appel à projets a été conduit par le vice-rectorat auprès d'associations. Celles qui ont été retenues ont notamment pour mission de consolider les savoirs des élèves, de soutenir leur motivation et de les doter de bonnes méthodes de travail, mais aussi d'améliorer les conditions d'hébergement et de transport des élèves résidant dans des zones géographiques éloignées.

Cette opération, entérinée le 14 décembre 2016, a permis de sélectionner six associations dont les projets sont financés à hauteur de 110,5 millions de francs chaque année de 2017 à 2021, financés à 80 % par l'État, et à raison de 5 % respectivement pour chacune des trois provinces et la Nouvelle-Calédonie.

Pour 2019, chacune des associations perçoit donc les sommes suivantes :

- le Foyer Tutorat de Nouméa : 33,7 millions de francs, dont 6,7 millions de francs pour le parcours PACES ;
- le Foyer des étudiants de la province des Îles Loyauté : 7,3 millions de francs ;
- l'association Jules-Garnier pour un juvénat lycéen : 34,5 millions de francs ;
- le Tutorat d'excellence Hmelöm Do Kamo à Nouméa : 8 millions de francs ;
- l'association Inatr des Îles Loyauté : 18 millions de francs ;
- l'association In'Dex Nord à Poindimié : 8,9 millions de francs.